

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Treize du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance de la première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – MM. Julien DINO – Patrice PIERRE JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (s'est momentanément retiré) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – David LUTIN – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Mme Maguy BORDELAIS (excusée ; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

.....
Date d'envoi de la convocation : 07 Juin 2023

Date d'affichage : 07 Juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Présidente de séance : Madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAÏDE
.....

CM-2023-5S-DAF-40

**ADOPTION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
DE LA VILLE DU GOSIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° CM-2022-2S-DAF-16, en date du 17 février 2022, approuvant le budget primitif 2022 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2022-3S-DAF-19 en date 28 avril 2022, approuvant la décision modificative n°1 du budget 2022 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2020-4S-DAF-34 en date 7 juin 2022, approuvant le compte administratif 2021 de la ville ;

Vu la délibération n° CM-2022-6S-DAF-75 en date du 10 novembre 2022, relative à l'affectation du résultat 2021 de la Ville ;

Vu la délibération n° CM-2022-6S-DAF-77 en date du 10 novembre 2022, approuvant le budget supplémentaire 2022 de la Ville ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 05 juin 2023 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du compte administratif 2022 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 20 voix pour ; 11 abstentions

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les résultats du compte administratif pour un excédent global de clôture de 5 044 602,47 € conformément au tableau ci-après :

RÉSULTAT DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022

	Résultat à la clôture du compte de gestion 2022	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes	Résultat de clôture du compte administratif 2022
Investissement	6 824 815,00 €	4 163 398,62 €	280 652,92 €	2 942 069,34 €
Fonctionnement	2 271 761,57 €	977 692,87 €	808 464,43 €	2 102 533,13 €
Total	9 096 576,57 €	5 141 091,49 €	1 089 117,39 €	5 044 602,47 €

RÉSULTAT DU COMPTE DE GESTION 2022 (Pour mémoire)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'Investissement : Exercice 2021	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats	Résultat à la clôture du compte de gestion 2021
Investissement	4 409 774,89 €		5 672 814,53 €	7 835 005,07 €	2 162 190,54 €	252 849,57 €	6 824 815,00 €
Fonctionnement	-447 486,69 €		45 665 430,16 €	48 384 678,42 €	2 719 248,26 €		2 271 761,57 €
Total	3 962 288,20 €		51 338 244,69 €	56 219 683,49 €	4 881 438,80 €		9 096 576,57 €

Article 2 : Le maire et le receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

28 JUIN 2023

Et publication ou notification
le

28 JUIN 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 13 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe



- Liliane MONTOUT -

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAÏDE -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte administratif 2022 de la Ville du Gosier.

Date de transmission de l'acte : 28/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2023

Numéro de l'acte : CM20235SDAF40 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230613-CM20235SDAF40-DE

Date de décision : 13/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)